

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID: 064-200067254-20230328-007PB-AL

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 concernant la délégation de compétences au Président et plus spécifiquement son item 33 en matière de demandes de subventions,

Considérant le XI^{ème} programme d'aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (2019-2024) et plus particulièrement ses aides concernant la lutte contre la pollution des eaux,

Considérant l'étude de schéma directeur d'assainissement réalisée sur le système des cinq communes de l'Est de l'Agglomération : Artigueloutan, Idron, Lée, Ousse et Sendets,

Considérant le programme de travaux proposé par cette étude afin de réduire les eaux parasites sur le réseau d'assainissement afin d'améliorer son fonctionnement,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération de réhabilitation du réseau de transfert, avenue de Beaumont à Idron, représentant une dépense estimée à 725 000 € H.T.,

Article 2 : De déposer un dossier technique et financier auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur son portail dématérialisé, avec les pièces nécessaires,

Article 3 : De prendre toutes les décisions qui en découleront pour donner suite à cette demande.

PAU, le 2 8 MARS 2023

Le Président

François BAYROU